

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac- Saint-Jean Est, tenue le lundi 20 juin 2011, à 20 : 00 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE
M. DOMINIQUE CÔTÉ
M. FERNAND BOUCHARD

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAU, Secrétaire-trésorier.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

159.06.11 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement que les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation pour cette assemblée et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

2.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR TRAVAUX DE PAVAGE. RE: RUES LAJOIE ET DES ÉTUDIANTS

Deux soumissions furent reçues pour le pavage de la rue Lajoie et une partie de l'avenue des Étudiants, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Compagnie asphalte ltée (CAL)	79 825.83 \$
2. Inter-cité construction ltée	89 602.01 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de cette soumission faite par Normand Villeneuve, ingénieur pour la firme Roche Ltée, Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation qui nous est faite quant au choix de cette soumission, soit, d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'accorder le contrat pour les travaux de pavage sur la rue Lajoie et l'avenue des Étudiants au plus bas soumissionnaire conforme soit, Compagnie Asphalte Ltée (CAL), pour un montant de 79 825.83 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

3.- NOMINATION DE RUES DANS LA PHASE VII DE NOTRE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Ce point est remis à une séance ultérieure.

4.- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE PJS

Après discussion concernant la pertinence de la politique d'intervention en matière de développement économique dans notre municipalité, ce point est remis à une séance ultérieure.

En attendant qu'une décision soit prise dans ce dossier, un accusé de réception sera envoyé à l'entreprise.

5.- DEMANDE D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE MELANÇON DE DÉPANNEUR SAINT-BRUNO

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement de transmettre la demande de Pétroles RL au Ministère des Transports, pour le secteur de la route 170 entre Promutuel et la rue Dallaire.

6.- AUTORISATION POUR DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER - VOLET II

CONSIDÉRANT que des montants sont disponibles pour notre municipalité dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II, 2011-2012 ;

CONSIDÉRANT nos engagements en matière d'éducation et sensibilisation à l'égard de la forêt ;

CONSIDÉRANT notre éloignement relatif du milieu forestier ;

CONSIDÉRANT la place prépondérante de l'agriculture dans notre économie locale ;

CONSIDÉRANT notre relation avec l'école primaire Saint-Bruno et la Commission scolaire Lac-St-Jean favorisant la mobilisation des jeunes à la cause ;

CONSIDÉRANT le support de l'Association forestière du Saguenay-Lac-St-Jean ;

CONSIDÉRANT le support de notre population dans nos activités d'aménagement ;

162.06.11 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'autoriser le directeur général adjoint, M. Carl Bouchard, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II, pour un montant de 14 700 \$.

7.- ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR PRISE EN CHARGE DES DÉPASSEMENTS DE COÛTS

163.02.11 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno s'engage à prendre en charge les dépassements de coûts pour un montant équivalent à la subvention demandée, soit 14 700 \$.

8.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: TERRAIN # 9 - PHASE VII

164.06.11 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le # 9 sur notre plan de développement résidentiel, phase VII, au montant de 41 492.72 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Payable au complet lors de la signature du contrat d'achat;
- Construction d'une résidence unifamiliale dans les deux ans suivant la signature du contrat de vente;
- Accorder une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno;

le tout conformément à la description technique de Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

9.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: TERRAIN # 10 - PHASE VII

11 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le # 10 sur notre plan de développement résidentiel, phase VII, au montant de 29 717.00 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Payable au complet lors de la signature du contrat d'achat;
- Construction d'une résidence unifamiliale dans les deux ans suivant la signature du contrat de vente;
- Accorder une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno;

le tout conformément à la description technique de Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

10.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: TERRAIN # 11 - PHASE VII

166.06.11

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'approuver la vente d'un terrain désigné comme étant le # 11 sur notre plan de développement résidentiel, phase VII, au montant de 29 010.89 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- Payable au complet lors de la signature du contrat d'achat;
- Construction d'une résidence unifamiliale dans les deux ans suivant la signature du contrat de vente;
- Accorder une servitude d'utilité publique à la municipalité de Saint-Bruno;
- Accorder une servitude d'utilité publique à Hydro-Québec;

le tout conformément à la description technique de Girard Tremblay Gilbert, arpenteurs.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente de terrain. La présente résolution est adoptée séance tenante.

11.- APPROBATION DU PRIX D'ACHAT D'UN TERRAIN. RE: SECTEUR RUES POTVIN ET MARTEL

167.06.11

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Dominique Côté et résolu unanimement d'approuver l'achat d'un terrain désigné comme étant une partie du lot 10A - 9 et 10A -10, Rang IV, Canton Labarre, au prix de 65 000.00 \$.

Il est en outre résolu de mandater Me Jacques Néron, notaire, pour rédiger le contrat d'achat entre la Municipalité de Saint-Bruno et les Immeubles Dallaire soit, Bernard, Stéphane et Luc Dallaire, et que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, directeur général, ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. La présente résolution est adoptée séance tenante.

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucun contribuable n'est présent.

13.- LEVÉE DE LA SÉANCE

168.06.11 Il est proposé par M. Magella Duchesne, et
résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 20:55 HEURES

LE MAIRE

LE
SECRÉTAIRE-TRÉSORI
ER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU